

COMPTE-RENDU
**Comité de pilotage du Site Natura
2000 Bresse jurassienne**
24 FEVRIER 2021 – COMMENAILLES - 14h

Pièces jointes :
Diaporama du COPIL

Dossier suivi par : Anais MOTTET
03 84 85 18 04 ou natura2000@cpie-bresse-jura.org

- **Personnes présentes :** Cf. Liste en annexe

- **Personnes excusées :**

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Mairie de Rye
Autoroute Paris Rhin Rhône

ORDRE DU JOUR

1. Introduction Mr Prost

Joël Prost a été Président du site Natura 2000 durant 3 ans et ce fut pour lui une expérience réalisée avec plaisir, envie et conviction. Il a connu un turn-over important chez les animateurs (Julie, Philippe, Elodie puis Anais), pour des raisons professionnelles et personnelles. Il constate avec satisfaction qu'Anais fait preuve de belles convictions et de compétences. La présidence du COPIL Natura 2000 fut pour lui stimulante. Durant ces 3 années, il a vu se renforcer les relations avec les agriculteurs, malgré les difficultés rencontrées dans l'obtention des subventions MAEC, mais il constate une progression dans la prise en compte de la protection de l'environnement par cette profession.

Les changements climatiques l'interrogent beaucoup ; il s'inquiète de la situation des étangs en période de sécheresse. Des adaptations seront nécessaires dans leur gestion (pêche – alevinage...). Un guide pratique sur la gestion des étangs devait sortir en 2020 mais le changement de personnel et les conditions sanitaires (COVID-19) ont ralenti la gestion de ce dossier.

Des questions seront à se poser sur la place des énergies renouvelables sur le territoire. Comment conjuguer biodiversité et transition écologique et énergétique ?

Le site Natura 2000 pourrait être le point de rencontre du futur Parc Naturel Régional de la Bresse. Ce projet est encore en étude mais, pour qu'il soit viable et fonctionnel, il serait essentiel d'inclure les Bresse de l'Ain, Bourguignonne et Jurassienne dans leur globalité.

M. Prost n'ayant pas reconduit son mandat de maire de la commune de Beauvernois (71), il ne peut plus siéger au COPIL Natura 2000. Il remercie l'ensemble des services qui de près ou de loin ont travaillé de concert pour Natura 2000.

2. Election Président

L'élection d'un nouveau président du COPIL est nécessaire. Le mandat est à pourvoir pour 3 ans.

Guy Savoye (maire de Neublans-Abergement) propose sa candidature. Mr Savoye connaît bien le dispositif Natura 2000 (deux sites contigus sur la commune). Il a déjà eu l'occasion de monter un contrat sur la vallée du Doubs pour la restauration d'une forêt alluviale. Même s'il connaît moins le territoire de la Bresse jurassienne, il porte un intérêt pour ce site aux caractéristiques écologiques importantes.
Pas d'autre candidature.

Vote à main levée :

- Opposition : 0
 - Abstention : 0
- = élection à l'unanimité**

3. Election structure opératrice

L'Etat confie la gestion des sites Natura 2000 aux collectivités. Ces collectivités sont élues pour une durée de trois ans. Le site Natura 2000 est, depuis sa création, géré par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille qui confie l'animation technique au CPIE Bresse du Jura par un appel d'offre.

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille est candidate à sa réélection.
Pas d'autre candidature.

Vote à main levée :

- Opposition : 0
 - Abstention : 0
- = élection à l'unanimité**

4. Bilan de l'animation 2020

L'année 2020 aura été marquée par un changement de personnel et la crise sanitaire COVID-19. Certaines actions ont pris du retard, d'autres ont dû être annulées ou reportées.

4.1 Animation Agro-Environnementale

4.1.1 Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Un questionnaire adressé aux agriculteurs engagés sur le programme 2015/2019 a été envoyé à l'automne 2019. Une réunion bilan a été programmée au mois de février 2020. Plusieurs éléments de dysfonctionnement ont été rapportés comme une faible valorisation économique des mesures malgré les contraintes, des dates de retard de fauche non adaptées en cas d'année sèche, le besoin de fertiliser à nouveau les parcelles...

Ces éléments ont dissuadé certains agriculteurs de renouveler leur engagement sur l'année 2020 puisqu'une baisse de 29% des surfaces engagées (237,27 ha) est constatée. 40% des parcelles engagées sont liées à des parcelles de fauche et 60% à des parcelles en pâture.

La Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique s'est tenue en novembre 2020. Cette réunion pilotée par la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et des Forêts et le Conseil Régional fixe les modalités de mise en place de ces mesures. En attendant la prochaine Politique Agricole Commune (2023), un nouveau programme agro-environnemental et climatique 2021-2022 sera proposé aux agriculteurs. Les financements prioritaires seront attribués aux territoires possédant déjà un programme d'action et les mesures ne pourront être modifiées.

4.1.2 Concours des Pratiques Agro-Ecologiques « Prairies et Parcours »

Ce concours, qui évalue la qualité agronomique et biologique d'îlots agricoles à partir d'un ensemble de paramètres, est organisé chaque année depuis 2017 sur la Bresse jurassienne. Jusqu'alors ouvert à l'ensemble des communes du site Natura 2000, il s'est voulu plus territorialisé en 2020 afin de gagner en cohérence entre les îlots agricoles considérés.

Le concours, organisé conjointement par le CPIE Bresse du Jura, la Chambre d'agriculture du Jura et la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, s'est ainsi déroulé le 25/05/2020 sur le secteur du Val de Brenne.

5 agriculteurs ont participé à ce concours présidé par Sylvie Michaud, élue à la Chambre d'agriculture. Les conditions sanitaires ont obligé la réduction du nombre d'observateurs. La formation « post-concours » sur le thème des prairies pour les agriculteurs n'a pas pu être programmée ; la traditionnelle remise des prix est reportée au 19/03/2021 en comité réduit.

4.2 Contrats Natura 2000

4.2.1 Contrat forestier

Quatre communes se sont engagées sur la mesure F12i pour favoriser le développement de bois sénescents pour un peu plus de 20 ha.

Contrat	Code mesure	Bénéficiaire	Localisation	Surface (ha)	Estimation (€)
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Fontainebrux	Villeveux	2,70 ha	10 800
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Bersaillin	Champrougier	4,15 ha	16 600
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Neuville	Champrougier	2,70 ha	10 800
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Commenailles	Commenailles	3,17 ha	12 680
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Sergenon	Sergenon	7,88 ha	31 520

Remarque/question : Le CPIE informe que la mise en place de ces îlots est basée actuellement sur un système « opportuniste ». Il serait pourtant intéressant, en fonction des espèces cibles du territoire, d'avoir une réflexion globale (taille des îlots – distance...)

La Direction Départementale des Territoires indique qu'une étude est lancée à l'échelle du département. Elle invite le CPIE à fournir les éléments cartographiques.

L'Office National des Forêts informe que l'Etat a fixé la part des îlots à 1% des forêts sur le territoire national.

Le CPIE annonce que la surface représentée par des îlots sur le site Natura 2000 est de 0,63%. Il y a donc encore des réflexions à mener en forêt communale.

4.2.2 Contrat Nini

Seuls des travaux sur l'étang Jacquot (Sergenon) sont sous contrat pour l'année 2020.

Des investigations ont été menées sur l'étang du Meix (Neublans-Abergement – problématique Jussie) et l'étang du Grand Virolot (Relans – fuite de la digue) pour des montages de contrat sur 2021.

Contrat	Code mesure	Bénéficiaire	Localisation	Élément visé	Estimation (€)
Restauration des ouvrages de petite hydraulique	N14Pi	CPIE Bresse du Jura	Sergenon	Étang Jacquot	25 000

4.3 Notes techniques / Avis

Une dizaine de notes techniques / avis a été rédigée par l'animatrice sur des projets divers : agriculture, étang, forêt, tourisme et rivière.

4.4 Autres actions du DOCOB

- Le guide étang sortira au cours du premier semestre 2021. Il présentera la gestion traditionnelle des étangs et la biodiversité associée. Il fera mention également des démarches administratives à réaliser en cas de travaux et des structures relais.
- Action de sensibilisation : certaines actions ont dû être annulées en raison des conditions sanitaires COVID-19. Cependant un chantier de plantation de haie à Beauvernois a pu se réaliser au mois de février avec les étudiants du Centre de Formation d'Apprentis de Montmorot. Il y a eu également 2 animations auprès des élus pour découvrir le dispositif Natura 2000 sur leur territoire (Neublans-Abergement et Chemenot).
- Deuxième tranche de l'étude entomologique et malacologique : cette étude est menée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté / Observatoire Régional des Invertébrés. 11 jours de terrain ont été menés sur le site permettant de réaliser 738 observations pour 124 espèces, dont 15 à enjeux de conservation.

5. Programme d'animation 2021

5.1 Animation Agro-Environnementale

5.1.1 Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Les programmes agro-écologiques et climatiques 2021/2022 – territoires 39 et 71 - ont été déposés début février auprès des DDT concernées, afin que notamment se poursuivent les MAEC contractualisées en 2015 et 2016 sur le site Natura 2000. Les engagements se feront sur 1 ou 5 ans selon les mesures.

Ils ne prévoient pas de nouvelles mesures (exemple : bande enherbée) comme cela avait été évoqué lors de la réunion bilan réalisée en février 2020 avec les agriculteurs ; pour cela, il faudra attendre le nouveau PDR, à l'horizon 2023.

Pour être néanmoins au plus proche de la réalité de terrain et pour une harmonisation avec les autres programmes locaux, certaines variables ont pu être adaptées :

- date de fauche. La date habituelle de fauche, qui sert au calcul de l'indemnité, a été avancée au 25 mai (anciennement 10 juin). Les dates de retard de fauche ont également été avancées : celle du 25 juin est avancée au 20 juin et celle du 14 juillet au 1^{er} juillet ;
- l'absence de fertilisation a été réactualisée en suivant l'Arrêté « Groupe Régional d'Expertise Nitrates » et le barème des calamités agricoles ;
- la conversion des cultures en prairie a également été revalorisée au niveau régional.

Ces changements montrent qu'une partie des demandes formulées par les agriculteurs a été prise en compte malgré les directives de la Région pour ne pas modifier les mesures, et ce afin que les contraintes d'exploitation liées à ces mesures soient mieux valorisées financièrement dans l'attente d'une harmonisation entre les programmes.

L'animatrice espère ainsi que la baisse des engagements en 2020 se stoppera et si possible s'inversera pour les années à venir.

5.1.2 Concours des Pratiques Agro-Ecologiques « Prairies et Parcours »

La 5^{ème} édition du concours se tiendra sur le secteur du Val d'Orain où de nombreux enjeux écologiques sont présents. Le CPIE Bresse du Jura organise donc cette année ce concours avec la Chambre d'Agriculture et les EPCI Plaine Jurassienne, Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura et Grand Dole.

La formation « post-concours » sur le thème des prairies, initialement prévue en 2020, sera proposée en juin à l'ensemble des participants des dernières éditions. Cette formation sera animée par la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

En parallèle, le CPIE réalisera des animations dans les écoles sur la thématique des prairies. La remise des prix du concours se ferait en même temps que le travail de restitution des écoles. Cela permettra de croiser les publics et les regards.

5.2 Contrats Natura 2000

5.2.1 Contrat forestier

Des réflexions sont en cours pour la mise en place de trois contrats « îlot de sénescence » (Mesure F12i) pour favoriser la biodiversité forestière liée au bois mort et au gros bois. Un partenariat est en cours sur la commune de Villevieux avec le CFA de Montmorot pour réaliser cette étude de faisabilité.

Contrat	Code mesure	Bénéficiaire	Localisation	Surface (ha)	Estimation (€)
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Villevieux	Villevieux	2 ha	8 000 €
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Chemenot	Chateley Biefmorin	6,29 ha	25 160 €
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Commune de Neublans-Abergement	Neublans-Abergement	3,3 ha	13 200 €
Création ou rétablissement de mares forestières	F02i	Commune d'Oussières	Oussières	3 mares ou 2 mares	5 020,8 € ou 3 619,2 €

Un quatrième contrat est en cours sur la restauration de mares forestières sur la commune d'Oussières.

5.2.2 Contrat Nini

* Les travaux sur l'étang Jacquot n'ayant pas pu se réaliser à l'automne 2020, ils sont décalés d'une année et programmés à l'automne 2021.

Les travaux d'élimination de la jussie sur l'étang du Meix débuteraient cette année. Pour rappel, ce dossier est complexe tant en terme technique (plante très envahissante) qu'administratif (deux sites Natura 2000 concernés, sur deux départements dépendant de deux anciennes régions avec chacune un Programme de Développement Rural).

Durant l'hiver 2021, un barrage flottant sera installé au niveau du système de vannage pour limiter la circulation des boutures (prise en charge financière par l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône-Doubs).

Les travaux de lutte seront quant à eux concernés par le dépôt de contrats NiNi (39 et 71) par les deux sites Natura 2000. D'après les retours d'expérience, la méthode la plus efficace est la combinaison d'un arrachage mécanique (bateau type Truxor) et l'arrachage manuel les années suivantes ; le fait que l'étang du Meix soit situé en tête de chaîne d'étangs est alors un point positif car on peut estimer comme très faible l'apport de boutures par l'extérieur.

Remarque/question : Est-il possible d'envisager l'introduction de la carpe Amour pour consommer cette plante ?

La carpe Amour est considérée comme une espèce envahissante. Son introduction dans le milieu naturel est donc très réglementée et encadrée. L'étang étant situé en tête de chaîne, le risque de contaminer l'aval est important.

De plus, la jussie développe une substance qui la rend peu appétente pour la faune (poisson, ragondin...). La carpe risque de consommer les derniers herbiers autochtones avant la jussie.

Pour finir, les racines non consommées dans les sédiments seront en attente d'une reprise de végétation.

C'est donc pour toutes ces raisons que le CPIE et l'EPTB Saône-Doubs se sont tournés vers l'arrachage mécanique suivi d'un arrachage manuel.

* Les travaux sur l'étang du Grand Virolot ne pourront se faire que si le point 6 de l'ordre du jour « modification fiche action » est validé.

Contrat	Code mesure	Bénéficiaire	Localisation	Élément visé	Estimation (€)	Année
Restauration des ouvrages de petite hydraulique	N14Pi	CPIE Bresse du Jura	Sergenaux	Etang Jacquot	25 000 €	2021/2025
Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	N20P et R	CC BHS – EPTB Saône Doubs	Neublans-Abergement	Etang du Meix	150 000 à 250 000 €	2021/2025
Restauration des ouvrages de petite hydraulique	N14Pi	Mr Meunier	Desnes	Etang du Grand Virolot	7 080 €	2021

5.3 Autres actions du DOCOB

- Guide étang : l'objectif est de diffuser ce guide durant le premier semestre 2021.
- Collaboration RTE : Une ligne Haute Tension traverse le site Natura 2000. Les travaux d'entretien sous cette ligne sont réguliers et réalisés avec une méthode très interventionniste. Plusieurs rencontres sont prévues durant le premier semestre avec RTE pour définir les zones à enjeux, les périodes et les itinéraires techniques les plus adaptés.
- Amélioration de la connaissance :
 - o Le CBNFC-ORI réalisera la dernière année de suivi de l'entomofaune et malacofaune du site Natura 2000. Une synthèse des trois années permettra de localiser les zones à enjeux et les préconisations de gestion associées.
 - o Les étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole de Montmorot réaliseront un inventaire de la population du sonneur à ventre jaune sur la forêt communale de Villevieux. Cette commune renouvelle son aménagement forestier en 2021 (document de gestion pour les 20 prochaines années). Le sonneur à ventre jaune est une espèce d'amphibien menacée. Une population est encore présente sur ce secteur d'où l'importance de la prendre en compte dans la gestion du territoire.
- Animation – Communication :
 - o Suite aux changements de municipalités au printemps 2020, des animations ont été proposées aux communes volontaires : soirée d'information, sortie terrain. Pour le moment aucune n'a encore été programmée compte tenu des incertitudes liées à la COVID-19.
 - o Animations scolaires en lien avec le concours agricole sur le secteur du Val d'Orain
 - o Le CPIE souhaite remettre en marche une newsletter à destination des élus (bulletin bisannuel : juin/décembre)
 - o Animations «grand public ». Le CPIE communique sur ces événements à plusieurs niveaux : newsletter – Facebook – mailing sympathisants. Il est demandé au CPIE d'informer les communes du site Natura 2000 des animations.

Période	Secteur	Thématique
17/02	Pleure	Etang et biodiversité (sortie nature co-animée avec Christine Roubez)
24/03	Beauvernois	Haie (sortie nature)
Avril	Les Deux Fays	Balade à vélo – découverte des étangs de la Bresse
19/05	Bretenières	Prairie et biodiversité (sortie nature co-animée avec Jura Nature Environnement)
Juillet	Villevieux	Forêt et biodiversité
Septembre	Bersaillin	Nuit de la chauve-souris

Octobre	Recanno	Nuit des Dragons (comptage salamandre)
Octobre	Neublans-Abergement	Chantier d'arrachage Jussie
Novembre	Oussières	Mare et biodiversité

Programme prévisionnel des animations grand public

6. Modification fiche action cahier des charges

Rappel du fonctionnement d'un site Natura 2000 : Chaque site Natura 2000 dispose d'un DOCOB (document de gestion) qui fait état des enjeux du site : écologiques – économiques – sociaux. De ce diagnostic découlent des objectifs qui visent à minima le maintien de la biodiversité et si possible son augmentation. Pour atteindre ces objectifs, des actions sont proposées par milieu (milieu ouvert, milieu forestier, milieu aquatique...) sous forme de fiches où sont précisés les travaux potentiellement rémunérés par la mise en place de contrats.

Il est question sur ce point de proposer la modification de la fiche action MA-8 « Restauration des systèmes de contrôle du niveau d'eau des étangs ». Les engagements rémunérés concernent principalement la restauration des ouvrages de petite hydraulique. Les travaux réalisés sur la digue ne sont actuellement pas pris en compte ; or, la dégradation de celle-ci peut entraîner des dysfonctionnements hydrauliques importants pouvant remettre en cause les particularités écologiques des étangs. C'est le cas pour l'étang du Grand Virolot (commune de Relans) qui fuit depuis 2 ans. Le propriétaire a mené des investigations sur le système de vannage qui s'avère être en bon état. Ce sont donc des micro-fuites sur la digue (anciens murs en gabion) qui sont à l'origine de cet état.

Cet étang possède une grande valeur biologique. Il est donc important de résoudre ce dysfonctionnement. Les travaux prévoient un colmatage par argile sur 10/15 mètres de digue de part et d'autre du système de vannage.

Remarque/question : combien d'étangs en Bresse pourraient être concernés ?

Il est difficile de répondre à cette question. Le plus simple est de donner le contact de l'animatrice Natura 2000 qui possède toutes les données cartographiques. L'objectif n'est pas de subventionner tous les travaux sur les étangs de Bresse mais bien uniquement ceux qui bénéficieraient à au moins une espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Tous les étangs ne sont donc pas concernés.

De plus, les propriétaires s'engagent par la suite à une gestion favorable à la biodiversité sous réserve de devoir rembourser à l'Europe et l'État le coût des travaux.

Il est proposé de rajouter dans les engagements rémunérés de la fiche MA-8 la réalisation de « travaux de restauration de digue ».

Vote à main levée :

- Opposition : 0
- Abstention : 0
- = **élection à l'unanimité**

Remarque/question :

- Les pisciculteurs sont depuis quelques années soumis aux sécheresses qui modifient leur façon de travailler. D'un côté, ils ne peuvent débiter les vidanges d'étangs avant novembre, et celles-ci doivent être terminées avant mi-février. Ces restrictions sont pénalisantes pour l'activité.

Le CPIE indique que l'arrêté sécheresse qui interdit les vidanges avant novembre est un arrêté départemental qui s'applique à l'ensemble du département et n'est pas spécifique au site Natura 2000. Pour les vidanges après le mois de février, effectivement celles-ci peuvent être préjudiciables pour la biodiversité (reproduction espèces amphibiens, oiseaux, insectes...). L'objectif de Natura 2000 est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Dans le cadre d'une année « normale », il sera effectivement conseillé de ne pas vidanger après le 15/02.

Or, Natura 2000 souhaite également concilier les usages du territoire et donc garantir le maintien d'une pisciculture traditionnelle tout comme celui de la biodiversité. Il est donc recommandé d'anticiper ces changements de pratique en

priorisant les étangs qui peuvent être pêchés après le 15/02 en fonction des enjeux écologiques. Ce travail peut se faire en concertation entre les pisciculteurs et l'animatrice Natura 2000.

- La pisciculture traditionnelle est garante de la préservation de la biodiversité du territoire. Or, aucune aide financière n'est apportée à cette profession, comme c'est le cas des agriculteurs avec les MAEC, malgré des contraintes qui augmentent liées à la Loi sur l'Eau ?

L'animatrice informe que, dans le passé, des MAquaE (Mesure Aqua-Environnementale) étaient proposées aux pisciculteurs sous le même format que les MAEC auprès des agriculteurs. Les financements provenaient du Fond Européen pour la Pêche. Or, ce dispositif n'existe plus dans le Programme de Développement Rural actuel.

Le nouveau Programme de Développement Rural est en cours de rédaction. Ce serait dans ce cadre que les MaquaE pourraient être proposées à nouveau à l'inscription. Cependant, pour qu'elles soient mise en place sur le territoire, elles devront dans un premier temps être identifiées au niveau national pour ensuite être « ouvertes » au niveau régional.

Il faut que les territoires fassent remonter dès à présent les besoins auprès de la Région qui gèrera les crédits européens à partir de 2023.

7. Questions diverses

La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura informe que des travaux de restauration de mares sont prévus en 2021 dans le cadre de la Trame turquoise sur les communes de Commenailles, Desnes, Vincent-Froideville et Neublans-Abergement.

Un projet d'ilot de sénescence est en étude sur le pourtour de l'étang de Vers-sous-Sellières (propriété de la FDC 39).

Une étude concertée sur la chaîne des étangs Bourgeois (étang Grand Truge – Seigneur – Chancelier..., propriétés de la FDC 39) va débuter en 2021. Cette chaîne d'étangs connaît des problèmes d'assec réguliers de son bief (Bief d'Ainson) qui perturbe le fonctionnement hydrologique.

L'ordre du jour étant épuisé, la DDT remercie les participants et la qualité des discussions et invite les participants à une visite du « Coin Nature de Commenailles »

Annexe 1 : Feuille d'émargement



Bresse Haute Saône



BRESSE DU JURA



REPUBLIQUE FRANÇAISE



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

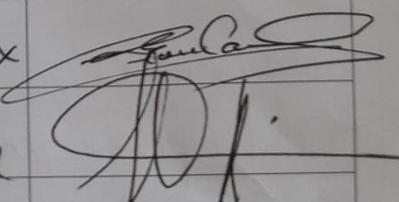
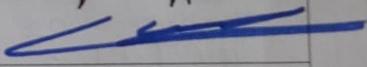
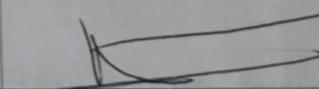
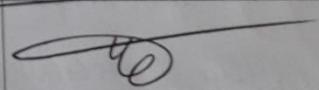
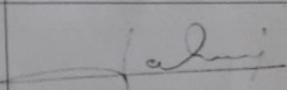
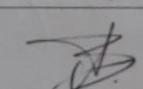
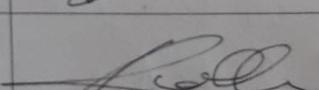
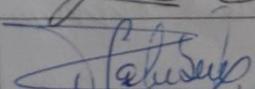
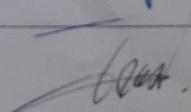
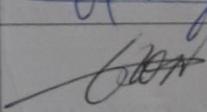
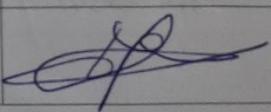
Feuille d'émargement

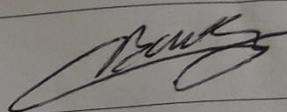
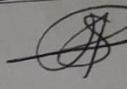
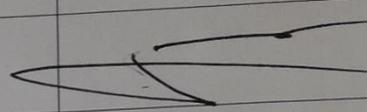
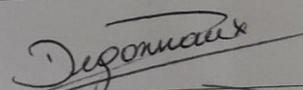
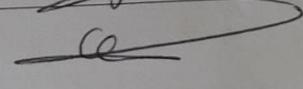
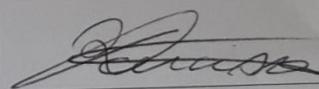
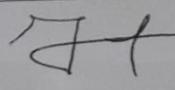
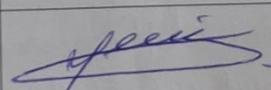
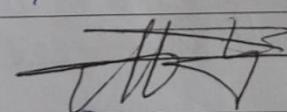
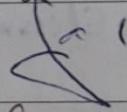
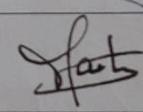
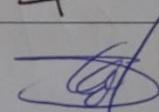
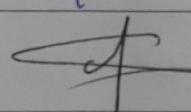
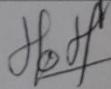
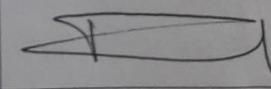
COPIL Natura 2000 Bresse jurassienne

Commenailles, 24 février 2021



NATURA 2000

Nom	Structure	Signature
Oriane Marquot L PO	DREAL	Excusée
Jean-Claude Boissard	Mairie Rye	Excusé
Ludovic Malaty	APRR	Excusé
BOULAUD Christian * → Jacqueline Ferrare ^{jacqueline.ferrare@pmail.com} FERRARE Jacqueline	Mairie SERGENAUX Conseillère Départementale	
CANARD Elisabeth	Mairie Beauvernois	
QUILLEMET Jean-Pierre	M. Chauxemery	
SAVOYE Guy	NEUBLANS-ABERGEMENT	
MARCELIN Antoine	MAIRE BERSAILLIN	
PROVOST Fabrice	DDT 39	
Colin Pâ	Piccin Pâ	
CYROT-LALLISTIN Mathilde	Mairie Serey	
POST Pél		
Michaud Robert	Maire de Saint Baraing	

BAILLY Loïc	Fédération des chasseurs / CDZH	
RAMOND Stévenn	CDZH 39 FDC 39	
Joly Beauvard.	Maire de Lioré	
DIGONNAUX Edelyne	Maire de de choux en Bresse	
GROS Pascal	Relans	
PAROISSE Quentin	maire de Fontainebleux	
JACQUEMOT FRANÇOIS	ADJOINT au MAIRE BOIS DE GRAND	
MEUNIER Cyril	OFB 39	
Nicolas LANNAZZANO	Foslenay	
Jean-Yves JOY	Jillevieux	
Jean-Louis MAITRE	Communales pdt CCTBMS	
Nicolas SIGAUD	ONF	
David Guyot	Larnaud	
Modèle Hainguet	CAIE	
Richard Armand	Les Deux Fays.	
PERNOT Céline	Deones	